



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre juin, à 20 heures 05 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Jean ARSLAN – Adjoint au Maire**, à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2026.

PRESENTS :

M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jordi LE COINTE

ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE, M. Farid KACHOUR

Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Farid MECHMACHE (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), Mme Aleya-Nur CUBAN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Jordi LE COINTE), M. Soufiane EL MOUNAFIS (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025

Sur proposition de Jean ARSLAN.

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

Considérant que le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean ARSLAN, Maire-adjoint, en ce qui concerne l'approbation du compte administratif, dressé par Monsieur Xavier LEMOINE Maire et ordonnateur,

Considérant que Monsieur Xavier LEMOINE, Maire, a quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire de l'exercice 2025 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De donner acte de la présentation du compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement		Fonctionnement	
Recettes-dépenses (a)	- 8 087 246,51 €	Recettes - dépenses (i)	9 818 859,62 €
Report des exercices antérieurs (b)	17 618 137,20 €	Report des exercices antérieurs (j)	0,00 €
Solde d'exécution © = (a) + (b)	9 530 890,69 €	Résultats de clôture (k) = (i)+(j)	9 818 859,62 €
Restes à réaliser dépenses (e)	7 675 874,17 €	Restes à réaliser dépenses (m)	606 820,68 €
Restes à réaliser recettes (f)	2 626 288,35 €	Restes à réaliser recettes (n)	1 461 594,24 €
Solde restes à réaliser (g) = (e)-(f)	5 049 585,82 €	Solde restes à réaliser (o) = (-m)+(n)	854 773,56 €
Excédent de financement (h) = ©+(g)	4 481 304,87 €		

2. De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. De reconnaître la sincérité des restes-à-réaliser.
4. D'arrêter les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :

28 POUR

M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN

5 CONTRE

Mme Laurence RIBEAUCOURT, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.